

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2025\_049**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 6 juin 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 6 juin 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Dominique ANGOT, Isabelle AUBRY (suppléante de Guillaume LEMENAGER), Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET  
 Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT  
 Sylvaine LEFEVRE a donné pouvoir à Philippe GAUTIER  
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Geneviève SIRISER  
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le conseil communautaire a nommé Geneviève SIRISER secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité.*

<b>DEL2025_049 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
--

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°92-368 du 1<sup>er</sup> avril 1992 modifié,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté n°ART2021-615 fixant les lignes directrices de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 4 juin 2025.

Considérant que dans le cadre de la rentrée scolaire 2025/2026, il est nécessaire de modifier et de créer des postes.

Considérant qu'il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Cat.	Filière	Type d'emplois	Ancienne durée hebdo	Action à mener	Nouvelle durée hebdo	Lieu d'affectation	Date d'effet
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	27/35ème	Suppression création	28/35ème	Ecole de Fontenay-le-Pesnel	01/09/2025
Adjoint d'animation	C	Animation	Permanent	19,25/35ème	Suppression création	29/35ème	Ecole de Ponts-sur-Seulles/CLSH Creully	01/09/2025
Adjoint d'animation	C	Animation	Permanent	32/35ème	Modification inférieure à 10 %	34/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	22,75/35ème	Suppression création	29/35ème	Ecole de Ponts-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Technique	Permanent	29/35ème	Modification inférieure à 10 %	30/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	15/35ème	Suppression création emploi permanent	25/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	13/35ème	Suppression création	22/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	20/35ème	Suppression création	27/35ème	Ecole de Fontenay-le-Pesnel	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	30/35ème	Suppression création	34/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	21,5/35ème	Suppression création	28/35ème	Ecole de Ver sur Mer	01/09/2025

Adjoint technique	C	Technique	Permanent	16/35ème	Suppression création	21/35ème	Ecole de Creully	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	16/35ème	Suppression création	19/35ème	Ecole de Banville	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	19/35ème	Suppression création	23/35ème	Ecole d'Audrieu	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	28/35ème	Suppression création	32/35ème	Ecole de Creully	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	22/35ème	Suppression création	28/35ème	Ecole de Lingèvres	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	32/35ème	Modification inférieure à 10 %	33/35ème	Ecole de Lingèvres	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	25/35ème	Suppression création	28/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Technique	Permanent	26/35ème	Suppression création	31/35ème	Ecole de Moulins-en-Bessin	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	4/35ème	Suppression création	18/35ème	Multi-sites	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	35/35ème	Suppression adjoint technique création adjoint d'animation	35/35ème	Enfance Tilly-sur-Seulles	01/09/2025

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**MODIFIE** le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE  
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN